

Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes**  
**Séance du Lundi 30 Novembre 2020**

Membres du conseil communautaire statutairement : 36  
Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (34) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jackie COLL, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE (procuration Michel POUDADE). Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean Dominique LAPORTE, Jean Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN (procuration à Pierre BATAILLE), Françoise MARTIN, Claire NOLIN (procuration Jeannine GARRABET – POUGET), Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à Alain LUNEAU), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCS, Serge VAILLS.

Date de convocation : Mardi 24 novembre 2020  
Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

**Objet : Signature du CTG Convention Territoriale Globale**

Le lundi 30 Novembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle la compétence scolaire, jeunesse et petite enfance.

Le Président explique que lors de la conférence des maires du 23 novembre, Mme Mancet, technicienne sociale pour la CAF, à présenter la CTG. A l'occasion du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la CTG a pour objectif d'établir un diagnostic plus large et plus cohérent de l'ensemble des problématiques du territoire. Elle permet de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements.

La CTG est un outil de politique familiale et sociale qui inclue l'ensemble des acteurs d'un territoire (institutionnels et associatifs). Son objectif est de renforcer la coordination, la cohérence et donc l'efficacité de l'ensemble des actions menées en direction des familles et des habitants dans une démarche d'intelligence collective partenariale.

La CTG s'appuie sur un **diagnostic partagé avec les différents partenaires institutionnels et associatifs.**

**La CTG se décline en un plan d'actions sur 4 ans.**

Elle se concrétise par la signature d'une convention sur une période pluriannuelle de 4 ans au maximum.

Le Président propose à l'assemblée de valider ce diagnostic.

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- De valider cette Convention Territoriale Globale
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Llagonne, le 30 Novembre 2020

Pierre BATAILLE  
Président

Envoyé le 1-12-2020 à la Préfecture  
Accusé de réception le 1-12-2020  
*NOTIFICATION FAST*

